Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20210308-DGS0005NP2021-AI
Reçu le 18/03/2021

BRIGNAIS NATURELLEMENT

ARRETE DU MAIRE – DGS0005NP2021

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de la commune de Brignais,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au maire.

CONSIDERANT la démission d'un adjoint en date du 11 janvier 2021

CONSIDERANT que Mme Michèle EYMARD a été élue 2ème adjointe,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 2ème adjointe,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté N° DGSNP0122020 est abrogé

Article 2 : Il est donné délégation de fonction à Mme Michèle EYMARD, 2ème adjointe pour exercer les attributions suivantes : **SOLIDARITE ET CITOYENNETE**

Article 3 : Il est également donné délégation à Mme Michèle EYMARD à l'effet de signer :
Tous documents administratifs de la ville de Brignais relatifs à **l'administration générale :**
- Correspondances,
- Convocations aux commissions et réunions,
- Attestations d'accueil,
- Rapports d'audition de l'état civil (mariage, regroupement familial...),
- Certificats de copie conforme,
- Légalisations de signature,
- Dossiers de regroupement familial,
- Dossiers de carte de séjour,
- Dossiers de médailles du travail,
- Licences permanentes de débit de boissons,
- Paraphes des registres d'associations et d'entreprises,
- Attestations et certificats divers (attestation d'hébergement, attestation de renouvellement de carte d'identité et/ou de passeport...),
- Bons de commande au-delà de 1 500 €

Article 4 : Il est également donné délégation à Mme Michèle EYMARD à l'effet de signer :
Tous documents administratifs de la ville de Brignais relatifs à la **participation citoyenne :**
- Correspondances,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com
Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20210308-DGS0005NP2021-AI
Reçu le 18/03/2021

- Convocations aux commissions,
- Bons de commande au-delà de 1 500 €,
- Arrêtés,
- Attestations,
- Courriers

Article 5 : Il est également donné délégation à Mme Michèle EYMARD à l'effet de signer :
Tous documents administratifs de la ville de BRIGNAIS dans le domaine de la **solidarité et de l'action sociale :**
- Correspondances,
- Convocations aux commissions et réunions,
- Dossiers administratifs et financiers
- Contrats passés avec les différents organismes financeurs (État, CAF, Département, Région...) et tous documents afférents à ces contrats (demandes de subvention, bilans...),
- Bons de commande au-delà de 1 500 € dans le domaine de l'action sociale (petite enfance, seniors, aide sociale, logement, emploi, politique de la ville, santé, handicap).

Article 6 : Il est également donné délégation à Mme Michèle EYMARD à l'effet de signer :
Tous documents administratifs de la ville de Brignais relatifs au **domaine funéraire:**
- Correspondances,
- Convocations aux commissions,
- Bons de commande au-delà de 1 500 €,
- Arrêtés,
- Attestations,
- Courriers

Article 7 : Délégation de fonctions est également attribuée à Mme Marie DECHESNE, en cas d'indisponibilité de Mme Michèle EYMARD, 2ème adjointe, pour exercer les attributions en matière EMPLOI

Article 8 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mme Michèle EYMARD, 2ème adjointe

Article 9 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet du Rhône, à la Trésorière Municipale et à l'intéressée.

Article 10 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par voie d'affichage et est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Fait à Brignais,
Le 8 mars 2021

LE MAIRE
Serge BERARD

MAIRIE de BRIGNAIS (Rhône)

Notifié à l'intéressée le

M Eymard.